La conférence de géographie. — C'est demain samedi, à la Bourse, que M. Louis Léger, professeur de langues orientales à la Sorbonne, nous fera connaître les conditions économiques et sociales de la Bulgarie. Cette conférence, qui sera accompagnée de projections à la lumière oxhydrique, en raison des graves événements qui se passent dans ce pays, promet d'être des plus intéressantes.

Une tombola. — Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, M. Augustin Lefebvre, artiste peintre, ancien boursier de la ville à l'école des Beaux-Arts, organise une tombola dans le but de se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux frais d'une grande toile qu'il se propose d'exposer au prochain Salon.

On peut admirer en ce moment deux belles peintures exposées à la vitrine de M. Bernard, tapissier, Grande Rue, et qui font l'admiration des passants.

Ces deux toiles seront les principaux lots de cette tombola.

On peut, dès à présent, se procurer des billets chez M. Bernard, tapissier, Grande Rue.

Une ex-receveuse des postes. — On lit dans un journal de Paris :

« Louise Foy était receveuse des postes à Suresnes; révoquée à cause des irrégularités constatées dans sa gestion, elle quitta sa résidence, vint à Paris où elle se lia avec un sieur Noël, pauvre hère comme elle, n'ayant pour tout bagage qu'un diplôme de bachelier et quelques connaissances en cuisine. Le matin, le bachelier donnait une répétition de latin et, le soir, il tournait une sauce.

» L'ex-receveuse se donnait comme descendante du général Foy, « sans nul souci de la vérité historique », ainsi que l'a dit le président de la 9e chambre, M. Gillet; mais cette illustration fantaisiste n'aidait guère le faux ménage à joindre les deux bouts.

» C'est alors que Louise Foy mit à exécution l'idée suivante :

» Ses fonctions lui avaient permis de savoir qu'une dame Bernadotte, habitant Suresnes, expédiait de fréquents télégrammes à son mari, propriétaire d'un établissement industriel aux environs de Roubaix. Elle télégraphia à M. Bernadotte, en prenant le nom de sa femme, de lui adresser télégraphiquement une somme de 250 fr.; puis, sachant qu'elle ne pourrait toucher elle-même le mandat à Suresnes, elle télégraphia à ce bureau de faire suivre sur Paris la dépêche, ce qui, en effet, se produisit exactement, M. Bernadotte ayant envoyé les fonds.

» Deux amis complaisants déclarèrent que Mlle Foy était bien Mme Bernadotte, et la somme fut encaissée au bureau de l'hôtel de ville.

» Cette opération délictueuse attire à la prévenue une condamnation à huit mois de prison; Noël, le bachelier *patronné*, complice de Louise Foy, est également condamné à quatre mois de la même peine. »

La police a procédé à l'arrestation de la nommée Maria Damont, âgée de 21 ans, prévenue de vol d'essuie-mains ; du nommé Marquet, âgé de 38 ans, ouvrier agricole sans domicile fixe, pour vagabondage et du nommé L. Claeys, âgé de 30 ans, tisserand, qui avait été condamné à 20 jours de prison pour outrages aux agents.

Bureau des épaves. — Il a été trouvé sur la voie, publique un chapelet et une chaîne de montre. Ce dernier objet a été perdu pendant la séance de jeudi du tribunal de simple police. Le chapelet et la chaîne sont déposés au bureau du commissaire central.

Anstaing. — Une singulière affaire se serait passée, il y a quelques jours, sur la route nationale de Lille à Tournai. Une nommée H. Brême, aurait été accostée par un homme à figure noircie qui, après lui avoir posé diverses questions, lui a demandé et elle avait de l'argent. Sur sa réponse affirmative, il la fit tomber dans le fossé et lui prit 81 francs. A ses cris, des voisins accoururent mais n'aperçurent pas le... bandit. Le bruit court que c'est là une histoire imaginée par Hélène Brême.

Boulangerie coopérative roubaisienne. — Le partage des bénéfices aura lieu le dimanche 20 courant, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 7 heures du soir, par ordre alphabétique, depuis la lettre A jusqu'à K et depuis L jusqu'à Z le dimanche suivant 27 courant, aux mêmes heures, au local de la société, chez M. Victor Bouquet, place Sainte-Elisabeth, 136.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

AVIS IMPORTANT. — La **Maison SONNEVILLE** est la seule qui, par des procédés spéciaux, teint les étoffes de laine noire, châles longs de deuil, **en toutes nuances.** S'adresser à la succursale : **11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** 34526

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de notre quatrième page intitulée : *Très jolie maison à louer.* 36121—18577

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Qui donne à propos, donne double

Ceyreste (Bouches-du-Rhône), le 20 novembre 1888. — Ma femme souffrait depuis *6 mois* d'un *rhumatisme nerveux*, dont nul remède n'avait pu la soulager ; ayant entendu parler du **Baume Victor**, j'en fis venir un flacon à 2 fr. J'en frictionnai la malade et ses douleurs se calmèrent *instantanément*. (Sig. lég.) MARIUS COLLONGE.

18652d

TOURCOING

L'affaire du théâtre a donné lieu à une enquête à laquelle le Tribunal de commerce de Roubaix a procédé dans son audience de jeudi après-midi.

On se rappelle que le syndic à la faillite Gustave Deschamps avait assigné l'acquéreur du théâtre, M. Morel-Lecomte, entrepreneur à Tourcoing, en nullité de la vente en se basant sur une entente qui aurait été faite entre l'acquéreur et d'autres personnes, entente qui constituerait une entrave à la liberté des enchères.

Le Tribunal de commerce de Roubaix a admis le syndic à prouver ses allégations, et l'enquête, ouverte hier après-midi devant ce tribunal, portait sur les points suivants, à savoir :

1° Le mardi 12 novembre, MM. Victor Grau et Gustave Debucquoy de Tourcoing se sont rendus séparément à l'étude de Me Vahe, notaire à Roubaix, pour assister à l'adjudication du théâtre de Tourcoing.

2° MM. Grau et Debucqoy ont rencontré M. Morel-Lecomte, lequel leur a demandé de ne pas mettre de surenchère, promettant de partager.

3° M. Morel-Lecomte aurait promis une commission de 500 francs à M. Lavaine, entrepreneur de démolitions à Roubaix, à condition de ne pas surenchérir.

4° M. Morel-Lecomte se serait engagé à partager avec M. Tonnel-Debuigne, de Tourcoing, toujours sous la même condition.

5° M. Gustave Debucquoy aurait offert au syndic, antérieurement à la séance d'adjudication, une somme de 5.000 fr. pour le théâtre de Tourcoing,

6° M. Morel-Lecomte se serait entendu avec MM. Grau, Debucquoy et Tonnel pour n'offrir que 500 fr. à la mise-à-prix.

7° M. Morel-Lecomte aurait chargé un tiers d'offrir une somme de 2.000 fr. à M. Debucquoy pour que ce dernier se désiste de l'action qu'il avait intentée devant le Tribunal de commerce de Tourcoing.

Seize témoins avaient été assignés à la requête du syndic ; le conseil de M. Morel-Lecomte en a reproché deux MM. Grau et Debucquoy, comme ayant un intérêt personnel dans les débats et étant eux-mêmes en instance contre M. Morel devant le Tribunal de commerce de Tourcoing.

Le Tribunal a donné acte du reproche et a décidé que ces témoins seraient entendus sous toutes réserves.

L'enquête a été très longue et a absorbé la plus grande partie de l'audience. Il sera procédé sans doute à une contre-enquête et plaidé ensuite sur les résultats de l'enquête et de la contre-enquête.

Revision des listes électorales. — Un avis du maire annonce que les tableaux des rectifications apportées aux listes électorales sont déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre, tous les jours, connaissance jusqu'au 4 février prochain.

Cercle des officiers. — Une deuxième réunion, aura lieu samedi prochain 19 courant, à huit heures et demie précises du soir, au local du Cercle (Brasserie du Commerce, près de la Gare).

En voici l'ordre du jour : 1° Communication de la commission d'initiative ; 2° Nomination du Conseil d'administration ; 3° Fixation de la date du banquet d'inauguration du Cercle.

Vu l'importance de cette réunion, MM. les officiers sont instamment priés de n'y point manquer.

Une panique au marché. — Jeudi, vers midi, le domestique de M. Céler-Delahaye, marchand de matériaux, demeurant à Roubaix, conduisait deux chevaux, attelés à un lourd chariot, lorsqu'une des brides cassa. Les chevaux prirent peur et s'emportèrent du côté de la place où se tenait le marché; un marchand de mercerie, Benjamin Soenen, reçut un coup du cheval, sur le pied, heureusement qu'il était chaussé de gros sabots; la violence du coup le renversa en arrière, mais il eut le bonheur de se relever sans aucun mal. Les chevaux, dans leur course renversèrent la boutique de Mme Desmettre, dont les tréteaux furent mis en pièces.

Le conducteur parvint à calmer ses bêtes affolées, et tout rentra dans l'ordre.

La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés Guispe, Magary, né à Trente (Tyrol) et Maria Parloo, arrêtés aux environs de la frontière, à la requête du parquet de Mons qui les poursuivait pour vol.

Fraudeur arrêté. — Henri Leveugle, fraudeur de profession a été arrêté par la douane du Pont-de-Neuville, chargé d'allumettes belges.

Violences légères. — Procès-verbal a été dressé contre un certain Placide H..., pour violences légères envers un de ses camarades.

Un second vol de plomb. — Décidément, les voleurs de plomb poussent un peu trop loin leur audace; ils ont encore enlevé 20 mètres de tuyaux dans une briqueterie du Fin-de-la-Guerre et appartenant à M. Masquilier.

Ces auteurs sont, comme pour la première fois, restés inconnus, mais espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur eux.

La brigade de Tourcoing a arrêté le nommé Henri Leveugle, âgé de 16 ans, né à Roubaix et domicilié à Tourcoing, porteur de 18.000 allumettes chimiques de provenance belge.

LILLE

L'éclairage électrique à Lille. — Aux renseignements que nous avons déjà donnés à ce sujet, il nous faut ajouter que le projet dont on s'occupe comprend en plus l'éclairage à l'électricité de la rue de la Gare, de la rue des Manneliers, de la Grande-Place et du Grand-Théâtre. Il n'est pas impossible qu'il s'étende jusqu'au Palais-Rihour.

La bande Patrac. — Trois des prévenus détenus à la maison d'arrêt de Lille ont été mis en liberté provisoire jeudi matin, en vertu d'une ordonnance rendue en leur faveur par M. Legrand, juge d'instruction chargé de l'affaire, Mme Patrac mère, née Marie Douffet ; son fils Charles et la femme de celui-ci, Marie Fossaert, ont quitté jeudi matin la prison.

— D'autre part, on écrit de Quaregnon :

« L'arrestation du commissaire de police continue à faire les frais de toutes les conversations. On s'étonne que le commissaire ait trouvé de l'argent des voleurs, car tout le monde le croyait pauvre, il était même mal vêtu, et il se présentait toujours le premier à la caisse communale pour toucher son mois d'appointements. Il a d'ailleurs, élevé une assez grande famille.

» On avait annoncé l'arrestation du nommé Pierre Pottiez, qui tient, Grand Route, une salle où l'on danse aux sons d'un orchestrion. Il n'en est rien; pas plus que de l'arrestation, à Bruxelles, d'un Anglais qui a habité Wasmuel, pendant l'été dernier.

» Notre commune va devenir célèbre dans les annales du vol : on vient d'y découvrir une nouvelle bande de voleurs. Ceux-ci avaient la spécialité d'opérer dans les gares de chemin de fer et aux abords des charbonnages. Trois arrestations ont déjà été opérées et d'autres sont imminentes.

» La police était tellement mal faite qu'un quartier tout entier de la commune, Grand-Route, à proximité de la maison Pottiez, est considéré comme un vrai repaire de voleurs, et connu sous le nom de « pou volant »

On y rencontre tous gens sans aveu, à la figure sinistre : c'est un ramassis de vagabonds et de filles perdues. Dans ces bouges, on loge et on déjeune pour *vingt-cinq centimes*. Tous les matins l'on voit sortir de ces taudis et se diriger dans toutes les directions des mendiants, des joueurs d'orgue de Barbarie, des marchands de plumes, de papier, etc., etc. ; à l'occasion, on y loge des montreurs d'ours.

La mort de M. Bouchery

CONSEILLER GÉNÉRAL DU NORD

Nous avons annoncé hier, la mort de M. Charles Bouchery, maire de Sailly-lès-Lannoy, conseiller général du Nord, brasseur et cultivateur.

M. Bouchery, qui appartenait à une des plus anciennes familles de *cousiers* de la châtellenie de Lille était, depuis de longues années, maire de la petite commune de Sailly-les-Lannoy, quand, au mois de novembre 1878, il posa sa candidature au siège de conseiller général laissé vacant par la mort de M. Constantin Descat, ancien maire de Roubaix, et ancien député de l'Assemblée nationale.

Grand cultivateur, très populaire dans le canton de Lannoy, M. Bouchery n'eut pas de concurrent; il fut élu par plus de 3.300 voix sur 4987 électeurs inscrits.

Le 14 août 1883, lors du renouvellement des conseils généraux, il fut réélu encore sans concurrent par 3466 voix sur 5027 électeurs inscrits.

M. Bouchery cachait, sous des apparences un peu rudes, beaucoup de bonté; son obligeance et les services qu'il a rendus, en qualité de maire de la commune de Sailly-lez-Lannoy, lui avaient concilié l'estime et la sympathie, non-seulement de ses administrés mais meme des habitants des villages environnants.

Au conseil général M. Bouchery s'occupait spécialement des questions agricoles. Il votait avec la droite.

Dans ces dernières années, l'état de sa santé ne lui avait permis d'assister que d'une façon très intermittente aux sessions de notre assemblée départementale.

Les funérailles de M. Bouchery auront lieu le lundi, 21 courant, à onze heures, à Sailly-les-Lannoy.

Le canton de Lannoy, que représentait M. Bouchery, fait partie de la série renouvelable en 1889.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — C'était un musicien bien français que ce pauvre Grisar dont le Grand-Théâtre nous donnait hier une partition. Il possédait les qualités nationales : la grâce et la clarté — la clarté surtout. Il composa de véritables chefs-d'œuvre : *Gilles ravisseur* et *Bonsoir, Monsieur Pantalon*, sont deux petits joyaux de l'art musical. Quant à ses œuvres de plus longue haleine, ce sont certainement les *Porcherons* qui tiennent le premier rang.

Les Amours du Diable qu'il donna il y a une quarantaine d'années, au Théâtre-Lyrique, n'eurent qu'un demi succès, et ce n'est pas, en effet, une des meilleures partitions du compositeur.

Grisar avait eu une heureuse carrière. L'Occasion, qui ne manque jamais aux favoris de la Fortune, lui avait donné pour premier interprète le célèbre Nourrit. C'est Nourrit qui chanta pour la première fois,— je crois que c'était à Liège, dans un concert, — cette romance de la *Folle* qui fut la première œuvre du compositeur. Elle est vraiment fort belle et dénote chez l'auteur une réelle inspiration, mais que les paroles sont drôles ! Il s'agit d'une jeune femme devenue folle à la suite d'un chagrin de cœur. Or, l'infidèle répond au nom d'Arthur — nous sommes en 1836 — et ce nom répété quatre fois de suite sur des tons différents termine le morceau ; mais il faut croire que les spectatrices avaient énormément de sensibilité à l'époque où elles portaient des turbans et des manches à gigot, car ces paroles eurent presqu'autant de succès que la musique.

Grisar avait donc eu une heureuse carrière, lorsque sa vieillesse fut attristée par des chagrins intimes. Il mourut quelques mois avant la guerre dans une maisonnette d'Auteuil, où il s'était retiré. Le bruit courut qu'il s'était suicidé, mais la chose ne fut point éclaircie.

Je crois me souvenir qu'un de nos plus célèbres confrères, ami particulier de Grisar, obtint des journaux qu'ils feraient le silence sur ce pénible événement. Par déférence pour un grand écrivain et pour la mémoire d'un musicien éminent, la Presse n'ébruita rien.

Les Amours du Diable, que nous avons entendus hier, comportent une machination fort compliquée. C'est un opéra féerie en neuf tableaux, avec changements à vue, transformations, etc.

Parmi les principales pages, il faut citer l'air à boire du ténor : *Quel repas charmant*, le trio du chapeau et surtout le cantabile d'Urielle. Les artistes gantois ont chanté très convenablement la partition de Grisar, mais le public a surtout applaudi le ballet et la danse des négrillons.

La principale danseuse, Mme Zuliani, a même cru devoir aller chercher dans la coulisse M. Vandamme, l'impresario, qu'elle a amené sur la scène. M. Vandamme est venu deux fois saluer les spectateurs. J'avoue que je goûte assez peu ces sortes d'exhibitions. Si chaque fois que le public se montre satisfait d'un spectacle, le directeur du théâtre venait lui faire des révérences, on n'en finirait plus. Et, à ce propos, ne trouvez-vous pas absolument choquante cette mode nouvelle qui s'introduit au théâtre et suivant laquelle un acteur salue le public au beau milieu d'une scène ou d'un air ? Ah ! ce ne sont pas les grands artistes d'autrefois qui auraient admis ce cabotinage ! Ceux-là entraient trop dans la peau de leur rôle pour interrompre ainsi leur jeu. Il me semble qu'ils avaient raison et qu'en agissant ainsi, ils respectaient leur art. Aujourd'hui, dès que le public applaudit un artiste, ce dernier se croit obligé de faire la bouche en cœur et de porter la main à sa poitrine d'un air inspiré, ce qui est simplement ridicule.

Jadis, les artistes ne venaient saluer les spectateurs que lorsqu'on les rappelait — c'est-à-dire à la fin de l'acte.

George Doënssant.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 17 janvier 1889

Présidence de M. PARENTY

Un assaut dans la rue des Fossés, à Roubaix. — Ayant bu plus que de raison, les sieurs Dhalluin et Delahousse sont venus, à la requête du ministère public, s'asseoir sur le banc de sapin. Ils sont prévenus d'avoir, un certain soir, mis au pillage la demeure d'un brave cabaretier de la rue des Fossés, à Roubaix, M. Lambercq.

La manière dont commença la scène ne laisse pas d'être quelque peu curieuse. L'ivresse est d'ailleurs parfois si étrange dans ses résultats.

Les prévenus, qui n'en étaient pas à leur première station, s'avisèrent d'entrer dans un cabaret en réclamant leur casquette. La demoiselle du comptoir qui ne les avait vus de la soirée, leur fit une observation calme et posée sur l'erreur dans laquelle ils se trouvaient. Mais nos ivrognes ne voulaient en démordre. Ils réclamaient à tue-tête leur casquette.

Voyant qu'on n'obtempérait pas à leurs désirs, ils se mirent dans une colère dont ils ressentiront les effets quelques mois encore. Ils frappèrent la demoiselle du cabaret, blessèrent le père, brisèrent la devanture, cassèrent les bouteilles, les verres, les vitres, les chaises, et bref, firent si bien, qu'ils sont tous deux condamnés à quatre mois de prison et cinquante francs d'amende.

Les coups de couteau. — C'est une erreur de croire qu'on ne joue du couteau qu'au-delà des Alpes et des Pyrénées; il suffit, pour s'en convaincre, de suivre les statistiques journalières de notre tribunal. Il est bien peu d'audiences où ne comparaissent de ces aimables noctambules qui, dans les rixes du dimanche ou du lundi soir, ayant le cerveau échauffé par les vapeurs de l'alcool, donnent, le plus aimablement du monde, un charmant coup de couteau qui vous envoie pour cinq ou six semaine à l'hôpital, si pas ailleurs pour toujours.

Auguste Michaud a donné à un condonnier de Tourcoing, Pierre Bourgeois, quidemeure dans le hameau de Séjour, un coup de couteau qui a entraîné une assez longue incapacité de travail. Il est condamné à 1 mois. MAÎTRE CARRÉ.

Des douaniers poursuivant des fraudeurs à Roubaix les virent se diriger vers la maison du sieur Bonte, y pénétrer puis en sortir débarrassés de leur charge. Ils crurent que Bonte était intéressé au fait de fraude et dressèrent procès-verbal qui fut suivi d'une assignation devant le tribunal correctionnel. Mais Bonte a pu prouver son innocence et il a été acquitté.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Question de nationalité

Encore une question de nationalité devant le tribunal civil de Lille.

D'après un nouveau jugement rendu il y a quelque temps les fils d'étrangers ayant réclamé la qualité de Français, ont le droit de la réclamer à leur tour dans l'année qui suit l'époque où le père a recouvré cette qualité.

Une nouvelle théorie a été soutenue au nom de M. Knorr, chef de la Fanfare Delattre, à Roubaix, auquel sa nationalité étrangère a causé certains ennuis. M. Knorr est le fils d'un étranger qui avait épousé une Française. Né en France, il pouvait dans l'année qui a suivi sa majorité réclamer la qualité de Français, en vertu de l'article 9 du code civil. Aujourd'hui, à la suite de son veuvage, sa mère est redevenue Française. M. Knorr prétend invoquer le bénéfice de l'article 10 qui permet à un enfant né d'un Français ayant perdu la qualité de Français de recouvrer cette qualité en remplissant les formalités prévues par l'article 9 du code civil.

Le tribunal n'a pas admis cette prétention en déclarant que l'article 10 vise uniquement l'enfant d'un père Français, et que les termes de la loi ne sauraient s'étendre à un enfant né d'une mère Française d'origine, ayant perdu cette qualité par son mariage, et d'un étranger.

LA PEINE DE MORT

PAR L'ÉLECTRICITÉ

La nouvelle loi qui supprime la pendaison dans l'Etat de New-York et qui la remplace par l'exécution par l'électricité, est entrée en vigueur à partir du 1er janvier, elle recrutera ses bourreaux parmi les électriciens ; d'après les journaux, le nouveau système serait déjà inauguré par l'exécution de l'assassin d'une femme, un vulgaire criminel, qui devra une certaine célébrité à ce début de l'électricité dans les peines légales; il s'appelle Reitzsch.

Quoique ce patient ne soit pas très digne de pitié, on ne peut, en ce moment, s'empêcher de se rappeler que les physiologistes aux Etats-Unis ont fait observer alors, que la décision de l'Etat était quelque peu prématurée, attendu que les conditions, dans lesquelles l'électricité donne la mort, ne sont pas aussi bien déterminées que les législateurs avaient paru le croire.

On n'est pas revenu cependant sur la décision prise, et la Société de médecine légale de New-York a été chargée, dès le mois de septembre dernier, d'étudier la question ; des expériences *in animâ vili* ont donc été instituées dans le but de chercher le mode d'opérer le plus sûr, le plus rapide, le moins cruel et le plus décent. Elles ont été poursuivies de différents côtés.

Le *Scientific american* nous donne le résultat de celles qui ont été faites sous la direction de M. Harold P. Brown le 5 décembre dernier à Orange, au laboratoire de M. Edison.

Ce qui résulte de plus clair de ces expériences, c'est qu'on reste peu fixé sur les conditions exactes dans lesquelles l'électricité donne la mort.

On a appliqué à des animaux pendant plusieurs secondes, des courants de haut potentiel, et ces animaux ont été tués; cela ne prouve nullement, quoiqu'en dise le rapport, que la mort ait été instantanée. Ajoutons que les dispositions nécessaires, pour amener le bon contact des électrodes avec le corps, pour s'assurer que le courant produira un effet rapide, demandent des préparatifs longs, et par suite cruels s'ils sont appliqués à l'homme.

On est donc en droit de se demander si l'initiative de l'Etat de New York est bien opportune et s'il y a vraiment un progrès sur l'ancien mode d'exécution ; ce doute ressort d'ailleurs des instructions formulées par la Société de médecine légale à la suite de toutes ces expériences, on y demande pour obtenir au moins une certitude morale d'un dénouement rapide.

On devra, dit-elle, n'employer dans les exécutions capitales par l'électricité que les courants alternatifs de 1.000 à 1.500 volts de puissance électromotrice, et les changements devant être au nombre d'au moins 300 par seconde. Les électrodes en contact avec le supplicié auront 10 centimètres de diamètre, et seront couvertes de minces éponges ou de peaux de chamois humectées avec une solution d'eau salée; le condamné devra être assis; les électrodes bien fixées sur des parties nues pour assurer le contact, etc. Tout cela ressemble singulièrement à la terrible toilette du condamné.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUCHERY-LIBERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Célestin BOUCHERY, conseiller général, maire de la commune, brasseur-cultivateur en la ferme de Meurchin, président de la Société mutuelle, veuf de Dame Adèle LIBERT, décédé à Sailly-lez-Lannoy, le 17 janvier 1889, à l'âge de 53 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 21 courant, à 11 heures, en l'église de Sailly-lez-Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures 1/4. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 18 février, à 11 heures en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille WILFART-BOTTEQUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Henri WILFART, commerçant, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1889, dans sa 41e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart prolongée, 120.

Les amis et connaissances de la famille D'HONDT-VANDYASTADT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie VANDYASTADT, décédée à Roubaix le 16 janvier 1889, dans sa 64e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à l'hospice civil.

Les amis et connaissances de la famille DEBOSCHERE-WAGNON qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Apolline-Marie WAGNON, décédée subitement à Hem, le 16 janvier 1889, dans sa 40e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Trois-Baudets, à 9 heures 1/4. — L'Obit du mois sera célébré en la même église, le lundi 18 février, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille GOUBE-TIBERGHIEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Lévin GOUBE, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1889, à l'âge de 76 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 69.

Les amis et connaissances de la famille VERDUYN-JANSSENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Isabelle-Rose JANSSENS, veuve de M. Henri-Joseph VERDUYN, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1889, à l'âge de 86 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 3 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Perrot, 19.

Les amis et connaissances de la famille BARNE-LEPRETRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Martial BARNE, décédé à Roubaix, le 17 janvier 1889, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph. — L'assemblée quai de Dunkerque, à bord du bateau *Le Hardi*.

Les amis et connaissances de la famille BRIET-DURIEU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Honoré-Joseph BRIET, maître-brasseur, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1888, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 21 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 22 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 72.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 19 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Zénaïse-Sophie MATHON, veuve en premières noces de M. Charles LEJEUNE, et en secondes noces de M. Benjamin RAMSDEN, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1888, dans sa 80 année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Monique VANDERGHINST, veuve de M. Léonard DERYCKE, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1888, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sophanie LEPERS, épouse de M. Amand DELAHAYE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1888, à l'âge de 63 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem, dans la Chapelle de l'établissement, le mardi 22 janvier 1889, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-César DUBURCQ, membre de l'association décédé à Roubaix, le 6 janvier 1889, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — *Dimanche 20 Janvier.* — Bureaux à 5 heures 1/2. — Rideau à 6 h. — LE PETIT JACQUES, drame en 9 tableaux, tiré du roman de M. Jules Claretie, de la Comédie-Française, par MM. William-Busnach, musique nouvelle de M. Lagye. — MAM'ZELLE NITOUCHE, comédie-opérette en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Henri Meilhac et Albert Millaud, musique de Hervé.

Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction de Mme veuve G. Deschamps. — *Dimanche 20 Janvier.* — Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 6 heures. — LA PRINCESSE DES CANARIES, opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux par MM. Alfred Duru et H. Chivot, musique de M. Ch. Lecocq. — Au 3e acte changement à vue. — LES PIRATES DE LA SAVANE, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué.

Prix des places ordinaire.

CHOSES ET AUTRES

Entre méridionaux :

— C'est déplorable de voir comme les dents se gâtent de nos jours; ainsi, mon petit, lorsqu'il avait trois mois, il avait déjà les dents cariées.

C'est comme ma fille, alors. Quand elle fut née, nous lui ouvrîmes la bouche, à cette pauvre enfant.

— Mauvaise dentition aussi ?

— Elle avait déjà un râtelier !

* * *

— Tomy, c'est aujourd'hui ta fête, qu'est-ce qui te ferait plaisir ?

Tomy réfléchit longuement, puis très gaiement :

— Si tu donnais le fouet à petit frère ?

* * *

— Mais voyez donc, Marie, les chaises sont couvertes de poussière !

— Je crois bien, Madame, personne ne s'est encore assis dessus aujourd'hui !

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, **2, rue de la Gare**, ROUBAIX

TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

Courrier médical. Conseil pour la saison

Tout médicament pectoral doit avoir pour effet de soulager d'abord et de guérir ensuite ou tout au moins d'aider à la guérison des maladies de la gorge et des poumons. Le *Sirop de Regnauld* répond à ce double but. C'est une des plus vieilles recettes contre la toux qui soit consignée dans les ouvrages scientifiques. Il renferme l'extrait concentré des plantes médicales auxquelles il emprunte leurs principes émollients et calmants.

Les pastilles, les tisanes et autres pectoraux préconisés contre le rhume, les catarrhes, la grippe, les bronchites ne sont d'usage pratique que pendant le jour seulement. Le *Sirop de Regnauld*, au contraire, est aussi bien le médicament pour le jour que pour la nuit. Grâce à la forme liquide de cette préparation, son absorption est plus rapide et le calme qu'elle procure est à la fois plus prompt et d'une durée plus longue. Aussi ses effets satisfaisants se font-ils sentir dès le premier jour et dès la première nuit qu'on l'emploie. La toux la plus violente s'apaise sans qu'il y ait à craindre ni échauffement, ni perte d'appétit, ni aucune des conséquences fâcheuses qu'entraîne ordinairement l'emploi des préparations analogues. Deux cuillerées dans la journée, une troisième au moment du coucher suffisent pour donner le calme et le repos aux poitrines irritées. *Le Sirop de Regnauld* est préparé par la maison L. Frère, 19, rue Jacob, à Paris, et se vend 2 fr. 50 le flacon dans les principales pharmacies. Souvent un seul flacon suffit à la guérison. Il se commande tout spécialement aux asthmatiques. 18654

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunies dans le **Phosphate de fer soluble de Leras** qui est très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement et sont fatigués par la croissance et privés d'appétit. 18653

CANAL DE PANAMA

Le plan de reconstitution de l'entreprise du *Canal de Panama* vient d'être définitivement adopté par la Compagnie, et la constitution de la Nouvelle Société décidée.

Le prochain *Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama* contiendra tous les renseignements sur le fonctionnement de la Nouvelle Compagnie, et la Direction du Syndicat invite tous les intéressés actuels, actionnaires et obligataires à en prendre connaissance.

Le *Bulletin* sera envoyé gratuitement sur demande adressée à :

M. le Directeur **du Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama,** *19, rue de Londres*, à Paris